PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Actes du colloque international pluridisciplinaire

LA CRISE DE L'UNIVERSITÉ EN AFRIQUE : DIAGNOSTIC ET ÉLÉMENTS DE STRATÉGIES TRANSVERSALES

Volume XII – Numéro 22 - Bouaké, les 09, 10 et 11 Juin 2022 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Grégoire TRAORÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 01 03 01 08 85
(+225) 01 03 47 11 75
(+225) 01 01 83 41 83

E-mail : administration@perspectivesphilosophiques.net

Site internet : https://www.perspectivesphilosophiques.net

ISSN : 2313-7908

N° DÉPÔT LÉGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Grégoire TRAORÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Prof. N'dri Marcel KOUASSI**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr Éric Inespéré KOFFI**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉNAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA**.**
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANOH, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. N'Dri Marcel KOUASSI, Professeur des Universités, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Donissongui SORO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Philosophie de l'éducation Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des Universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Nicolas Kolotioloma YEO, Professeur des Universités, Philosophie antique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Secrétaire de rédaction : **Dr Kouassi Honoré ELLA**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr Kouadio Victorien EKPO**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Dr Faloukou DOSSO**, Maître de Conférences
Dr. Kouassi Marcelin AGBRA, Maître de Conférences
Dr Alexis Koffi KOFFI, Maître de Conférences
Dr Chantal **PALÉ-KOUTOUAN**, Maître-assistant
Dr Amed Karamoko SANOGO, Maître de Conférences

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : ALLOCUTIONS ET COMMUNICATIONS EN PLÉNIÈRE.....1

I. ALLOCUTIONS.....1

Allocution du Président du comité d'organisation.....2

Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....6

Allocution du Directeur de l'UFR-CMS.....9

Allocution du Président de l'Université Alassane OUATTARA.....12

Allocution du Maire de Bouaké.....15

Allocution du Ministre de la Promotion de la bonne Gouvernance et de la lutte contre la Corruption, Parrain du Colloque.....17

Allocution du Président du Conseil Économique Social Environnemental et Culturel, Patron du colloque.....19

Allocution de clôture du Président émérite de l'Université Alassane Ouattara, Président de la Chaire UNESCO de Bioéthique de l'UAO.....21

Rapport de synthèse.....24

Recommandations.....31

II. COMMUNICATIONS EN PLÉNIÈRE.....33

« Vrai et faux pluralisme ». Les universités dans l'ordre mondial contemporain,
Ernst Wolff.....35

Notre devoir et notre foi au caractère universel de l'Université,
Thiémélé L. Ramsès BOA.....51

DEUXIÈME PARTIE : AXES DE RÉFLEXION ET ATELIERS.....63

PREMIER AXE : GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DES UNIVERSITÉS...65

Mauvaise gouvernance endémique des États africains : approche synoptique des universités en déconstruction,
Kobenan Maxime KOUMAN.....67

L'essence de l'université chez Heidegger : la *Lehrerschaft* face aux défis de la *Führerschaft*, cas de l'Afrique,
Pascal Dieudonné ROY-EMA.....85

La gouvernance universitaire à l'épreuve de la discipline sur le campus au Cameroun,
Saidou ABOUBAKAR.....101

Gouvernance et financement des universités de la zone UEMOA,
Kadiatou SANOGO N'DOURE 119

Fondements et typologie caractéristique de la crise de l'université en Afrique : cas de l'université gabonaise,
Georges MOUSSAVOU.....135

Projets d'école et l'autonomie des universités au Togo,
Ati-Mola TCHASSAMA.....149

La communication interne de l'UFR/LAC de l'université Joseph KI-ZERBO au Burkina Faso,
1. Marcel BAGARE 2. Dognon Lucien BATCHO 3. Salif ZONGO.....165

DEUXIÈME AXE : UNIVERSITÉ ET QUESTION DU GENRE.....185

Femmes et carrières à l'épreuve de la disparité fondée sur le sexe au sein de l'université de N'Djamena,
1. Dieudonné VAÏDJIKÉ 2. Alexis NGARMBATEDJIMAL 3. François NDILBÉ MBAÏNGUEM.....187

Genre et harcèlement sexuel en milieu universitaire : le cas des étudiantes des universités de Côte d'Ivoire,
Lou Gobou Bien-aimée GOHI.....203

TROISIÈME AXE : FORMATION ET EMPLOYABILITÉ DES ÉTUDIANTS.....217

La dialectique de la formation et de l'emploi : l'université à l'épreuve du devenir,
Akpolê Koffi Daniel YAO.....219

Penser la crise des universités africaines comme une crise de la langue de la formation scientifique,
Tohotanga COULIBALY.....233

La philosophie de l'entrepreneuriat : une implication socio-économique de l'allégorie de la caverne chez Platon,
Bi Zaouli Sylvain ZAMBLÉ.....247

Formation et employabilité des étudiants africains, quelle approche philosophique ?,
Aikpa Benjamin DIOMAND.....263

La question de la réforme et la révolution dans l'université en Afrique à la lumière de la pensée de Paul RICŒUR,
Oi Kacou Vincent Davy KACOU.....283

L'employabilité des diplômés en SHS au Mali : des dynamiques contradictoires aux origines de la crise de l'université,
Sambou DIABY.....299

Les universités africaines : entre professionnalisation manquée des enseignements et prolifération des instituts privés d'enseignement supérieur douteux,
Théodore TEMWA.....315

Crise de l'université camerounaise comme crise des sciences sociales : entre théorisation et professionnalisation des enseignements,
Lydie Christiane AZAB à BOTO.....333

De la mission nouvelle des universités africaines : pour une politique d'employabilité des jeunes,
Miesso ABALO.....351

Formations et risques de chômage des étudiants au Gabon : quelle représentation sociale ?,
Parfait MIHINDOUBOUSSOUGOU.....365

QUATRIÈME AXE : UNIVERSITÉ ET CULTURE DE L'EXCELLENCE.....383

De la promotion de l'éducation positive pour une université plus créative,
Hyacinthe Aboa ACHI.....385

La refondation de l'université africaine comme institution méritocratique : un impératif catégorique dans la quête de l'excellence,
Franck KOUADIO.....399

Culture organisationnelle et excellence à l'Institut Supérieur du Génie Électrique du Burkina Faso (ISGE-BF)
Marcel ZERBO.....419

Le finalisme aristotélicien : une invitation à l'excellence pour nos universités africaines,
Arnaud-Olivier GNAHOUA.....435

De la culture de l'excellence dans l'espace universitaire africain : réflexion à partir de la pensée de Njoh-Mouelle Ébénézer,
Zolou Goman Jackie Élise DIOMANDÉ.....447

Une auratisation de l'environnement académique peut-elle sauver l'université de la grisaille ?,
Masséké OPONOU.....463

Conditions pour un excellent enseignement à l'université,
Niali Armand-Privat PILLAH.....477

CINQUIÈME AXE : SYNDICALISME, POLITIQUE ET VIOLENCE À L'UNIVERSITÉ.....497

La fin et les moyens : conséquences de l'auto-justification de la violence politique et syndicale dans les universités ivoiriennes,
Youldé Stéphane DAHÉ.....499

La démocratisation des libertés chez Marx : une propédeutique à la pacification de l'espace universitaire ivoirien,
Jean-Joel BAHI.....515

Les universités ivoiriennes à l'épreuve de la violence des syndicats estudiantins,
1. Koffi Décaird KOUADIO 2. Alice KOUAKOU.....531

Le paradigme esthético-éducatif aristotélicien et schillérien face à la problématique de la violence dans l'espace universitaire ivoirien,
Koudou François OZOUKOU.....545

La FESCI, ce boulet que porte l'université ivoirienne dans un élan de servitude volontaire,
Bledé SAKALOU.....557

Violences en milieux universitaires : déterminisme et normativité d'un phénomène pernicieux en Côte d'Ivoire,
Tiasvi Yao Raoul AGBAVON.....575

Les enjeux de l'art technologique dans les crises universitaires ivoiriennes à partir de la pensée de Walter BENJAMIN,
Barthelemy Brou KOFFI.....589

Violences estudiantines syndicales en Côte d'Ivoire : entre revendications légitimes et délinquance,
Kouassi Marcelin AGBRA.....605

Les relations conflictuelles entre les syndicats et l'administration gabonaise. Cas du SNEC de 1991 à 2020,
1. Lucien MANOKOU 2. Nathalie EBANETH.....621

SIXIÈME AXE : RESPONSABILITÉS ÉTHIQUES, PÉDAGOGIQUES ET ACADÉMIQUES DES UNIVERSITAIRES.....637

Décolonisation de la pensée : exigence de qualité académique,
Mafa Georges ASSEU.....639

Du modèle anthropologique canguilheméen : une thérapie à la crise de l'université en Afrique
Florence BOTTI.....655

Le savoir ou la politique : la mission des universitaires africains en question,
Dotsè Charles-Grégoire ALOSSE.....667

L'enseignement philosophique : un modèle d'étude exégétique pour une université en crise,
Chantal PALÉ-KOUTOUAN.....683

L'enseignement dialectique platonicien : un guide d'éducation pour l'excellence universitaire,
Ange Allassane KONÉ.....699

Autodétermination des peuples et censure : la fonction de l'université selon Kant,
Amidou KONÉ.....715

Éthique de la discussion et crise de l'université en Afrique,
Cyrille SEMDE.....731

SEPTIÈME AXE : INFRASTRUCTURES, TICE ET INNOVATION PÉDAGOGIQUE.....745

TICE, déconstruction ou reconstruction technoscientifique de la crise des universités en Afrique subsaharienne ?,
Kouadio Victorien EKPO.....747

Le rôle de l'insuffisance des infrastructures dans la crise universitaire au Niger,
Abdou KAILOU DJIBO.....761

Problèmes de logements d'étudiants et crises académiques à l'université Peleforo GON COULIBALY, Korhogo,
1. Djibril KONATÉ 2. Foussata DAGNOGO.....783

HUITIÈME AXE : LIBERTÉS ET FRANCHISES UNIVERSITAIRES...797

Ontologie augustinienne et résolution des crises universitaires,
N'gouan Yah Pauline ANGORA épse ASSAMOI.....799

NEUVIÈME AXE : UNIVERSITÉ ET DYNAMIQUE DES SOCIÉTÉS...811

La vocation de l'université en Afrique à la lumière du *Conflit des facultés* d'Emmanuel Kant,
Éric Inespéré KOFFI.....813

De la décadence éthico-religieuse à la déconfiture institutionnelle des universités en Afrique : une analyse prospective,
Kouassi Honoré ELLA.....829

Communication de crise et crises de fonctionnement dans les universités subsahariennes,
Faloukou DOSSO.....847

Sociétés en crise et crise de l'université en Afrique : la culture comme recours dans la perspective de Paulin HOUNTONDJI,
Kouamé Hyacinthe KOUAKOU.....863

La crise des universités africaines : le péril de l'éducation parentale,
Aya Anne-Marie KOUAKOU.....879

Fondements et enjeux de la crise de l'université publique en Afrique noire : quels repères pour en sortir ?,
Bilakani TONYEME.....895

Université et culture des valeurs morales chez les étudiants au Burkina Faso,
Bawala Léopold BADOLO.....911

Universités, enseignants-chercheurs : objectifs et implications socio-politiques en Afrique,
Cyrille MICKALA.....927

Les universités dans le développement des sociétés africaines,
Adjoua Marie Jeanne KONAN.....949

Le conservatisme platonicien, un possible remède à la crise de l'université,
Amed Karamoko SANOGO.....963

Crise des universités africaines comme crise de la rationalité,
Roland TECHOU.....979

L'engagement des universitaires face aux réalités sociales chez Marcuse,
Amara SALIFOU.....995

Crise universitaire et défis éducationnels à partir de la pensée de Hobbes,
Amenan Madeleine Épouse Ekra KOUASSI.....1011

Crise universitaire : impératif éthique bergsonien de libération de l'intellect,
Amani Albert NIANGUI.....1025

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons

dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives Philosophiques* est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

PROJETS D'ÉCOLE ET L'AUTONOMIE DES UNIVERSITÉS AU TOGO

Ati-Mola TCHASSAMA
École Normale Supérieure (Togo)
atimola1111@yahoo.fr

Résumé :

L'une des nouvelles visions des Institutions Universitaires est l'autonomie et le fonctionnement démocratique. Le projet d'école répond d'un cadre fédérateur qui résulte d'un processus de mobilisation des acteurs : enseignants, élèves, parents d'élèves, les spécialistes de l'éducation autour de l'école pour la bonification de la qualité de l'éducation (J. Ehrhard, R. Toraille, G. Villars, 1982). De ce cadre fédérateur, nous pensons que les projets d'école peuvent favoriser l'autonomie des Universités. Pour vérifier cette hypothèse, des enquêtes à partir d'un questionnaire et d'un guide d'entretien auprès des enseignants-chercheurs consentants desdites Institutions et une étude documentaire ont été faites. L'analyse, à la fois quantitative et qualitative, montre que les projets d'école sont dans leur étape embryonnaire. Par des formations et sensibilisations, une priorité doit être accordée à ceux-ci afin de contribuer à l'autonomie financière et à l'assurance qualité des Institutions universitaires.

Mots clés : Autonomie, Projet d'école, Université.

Abstract:

One of the new visions of University Institutions is autonomy and democratic functioning. The school project responds to a unifying framework which results from a process of mobilizing actors: teachers, students, parents of students, education specialists around the school for the improvement of the quality of the education (J. Ehrhard, R. Toraille, G. Villars, 1982). From this unifying framework, we believe that school projects can promote the autonomy of universities. To verify this hypothesis, surveys based on a questionnaire and an interview guide with consenting teacher-researchers from the said Institutions and a documentary study were carried out. The analysis, both quantitative and qualitative, shows that the school projects are in their embryonic stage. Through training and awareness, priority must be given to

these in order to contribute to the financial autonomy and quality assurance of university institutions.

Keywords : Autonomy, School project, University.

Introduction

Les besoins des États Africains en matière de développement culturel et social ont conduit les pays l'Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) à réfléchir sur le rôle et les caractéristiques de leur système éducatifs et en particulier les Universités. Cela va dans le même sens que E. Albert et I. Calin (1993) qui pensent que tout système éducatif doit s'ouvrir à son milieu, donc répondre au besoin de sa société en mutation. Pour ces auteurs, l'éducation est de plus en plus une perspective, c'est-à-dire, la recherche de formules nouvelles. La recherche du savoir est devenue l'enjeu du premier plan. Dans leur rôle de moteur du développement, les Universités africaines ont entrepris de vastes réformes en vue de transformer leur système d'enseignement pour qu'il contribue davantage au développement économique et social. Les Universités sont devenues des guides dans le but de faire avancer les sociétés. Par exemple, ces impératifs donnèrent naissance à l'Université, de la recherche moderne grâce à laquelle les « sociétés agricoles sont devenues des sociétés industrielles, ce qui a rendu possible un vaste commerce mondial » (E. P. Cubberley, 1948, p. 799). Cet état a transformé les « formations universitaires, à finalité non professionnelle, suivies par une petite élite homogène en un vaste système d'enseignement supérieur professionnalisé, proposant des filières diversifiées à des effectifs issus des classes moyennes » (H. K. Jarausch, 1983, p. 10). Avec la réforme de l'enseignement supérieur dans les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA), l'une des nouvelles visions des Universités est l'autonomie et le fonctionnement démocratique. Au Togo, la nouvelle Loi d'Orientation de l'Enseignement Supérieur l'a réitéré en son article 53 : « les établissements publics d'enseignement supérieur jouissent d'une autonomie administrative et financière ». Pour une efficacité d'un système éducatif, il faut des établissements qui ont des moyens de leur autonomie et savent rendre compte de l'usage qu'ils en font ; ils ont des professionnels compétents, autonomes et réflexifs (Ph. Perrenoud, 2002). Cette étude prend en

compte le lien entre les projets d'école et l'autonomie des Universités. Une analyse de situation et l'énoncé du problème seront faits à travers la suite.

1. Problématique

Les Universités deviennent le principal lieu où les biens symboliques sont, sinon produits, du moins conçus et élaborés » (B. Scott, 1998, p.127). Au moment où l'octroi de subventions publiques aux Universités est en recul dans de nombreux États, ces établissements risquent plus en plus de recourir aux stratégies du secteur privé afin d'augmenter leurs ressources financières, soit en tentant d'attirer un noyau d'étudiants payant leur scolarité, soit en donnant la priorité à des créneaux de production de savoirs financièrement rentables. Si l'Université s'assimile de plus en plus à une entreprise, et donc à l'équivalent d'une entité du secteur privé, il est à craindre qu'elle cherche essentiellement le profit, et ne devienne de ce fait une « enclave sans aucune responsabilité sociale » (E. Hazelkorn, 1999, p. 107). Sa gestion va s'apparenter à celle d'une entreprise qui cherche à attirer une clientèle dont les étudiants de toute nationalité, les entreprises, les Universités sœurs pour le transfert de connaissances. Elle obéit désormais aux lois de la concurrence par les produits de la recherche. Cela nécessiterait la transformation des découvertes scientifiques en produits brevetés, commercialisables et des échanges altruistes d'idées, de savoir-faire et de connaissances entre organisations axées sur la recherche et leurs utilisateurs respectifs (G. Harman, K. Harman, 2004).

La majorité des pays africains est focalisée sur l'enseignement de base délaissant l'enseignement supérieur et la recherche qui manque énormément de financement. Afin de disposer de ressources suffisantes pour l'enseignement supérieur et la recherche, les pays de l'UEMOA ont souhaité :

- trouver un équilibre dans l'allocation des ressources entre les différents niveaux d'enseignement ;

- renforcer la collaboration avec le secteur privé et encourager la sponsorisation de la formation universitaire et de la recherche par les entreprises ;

- responsabiliser et autonomiser davantage les Universités et les centre de recherche et

- prendre des mesures permettant aux Universités et centres de recherche d'avoir plus d'activités génératrices de revenus (PMC, 2009). Il s'agit d'une application idéologique des mécanismes issus de l'entreprise privée à l'éducation supérieure et qui fait intervenir la notion d'assurance qualité. Cela met en compétition les Universités qui sont évaluées à partir de critères dits rationnels mais en fonction d'un modèle marchand de l'éducation. Il ne s'agit pas de mesurer la qualité de ce qui est produit, à savoir l'enseignement et le savoir, mais plutôt de produire un système de notation permettant de mesurer la valeur réputationnelle des établissements (ASSE, 2012). Dans ce sens, la plupart des pays tendent à accorder aux établissements scolaires une certaine autonomie dans l'usage des ressources et l'organisation du travail, parfois dans les choix curriculaires. On demande aussi aux établissements de construire un projet, entendu comme une déclinaison locale de la politique régionale ou nationale, un ensemble d'objectifs et de priorités adaptés au contexte spécifique (M. Broch et F. Cros, 1990 ; G. Thurler, 2001 ; Ph. Perrenoud, 2001). Il s'agit de faire de chaque établissement une entité indépendante, un « Etat dans l'État ». L'autonomie est une stratégie de gestion décentralisée du système éducatif. Cette autonomie plus forte, peut rendre certains d'entre eux plus efficaces encore, en les libérant de certaines contraintes, en les laissant donner libre cours à leur créativité et à leur dynamisme. C'est un levier de changement, à condition d'apprendre à s'en servir dans ce sens (Ph. Perrenoud, 2002). J. Barroso et C. Menitra (2009) précisent qu'en ce qui concerne les écoles, l'autonomie se traduit non pas seulement par la possibilité qui leur est accordée de choisir leurs dirigeants, mais aussi par la possibilité de définir leur projet éducatif et leur règlement interne dans les limites fixées par la loi générale ; d'avoir l'existence d'une marge relative de choix au niveau de leur organisation interne en termes de composition de leurs organes de gestion supérieure et intermédiaire ; un assouplissement relatif du budget, notamment au niveau de la gestion des ressources humaines et financières ; la possibilité de disposer de recettes propres provenant du loyer de locaux, de la vente de services et du versement de certaines taxes, etc.

Le projet d'école est un processus de mobilisation des acteurs (enseignants, élèves, parents d'élèves, les spécialistes de l'éducation) autour de l'école pour l'améliorer la qualité de l'éducation ou contribuer au changement de comportement (J. Ehrhard, R. Toraille & G. Villars, 1982). Par exemple, le projet d'école « Education à l'environnement » ou autre consiste à initier les apprenants à la vie politique, économique et sociale de son pays. Ils font l'expérience de la vie pratique, de la connaissance de la vie collective afin qu'ils puissent intérioriser les règles de conduite orientée vers le respect de l'autre et la solidarité (R. Lafon, 1969). Il peut concerner un groupe d'élèves ou tout l'établissement. Il existe trois (3) sortes de projets d'école :

- ceux qui visent à améliorer les performances scolaires et compétences sociales des élèves et à diversifier les pratiques pédagogiques des enseignants (théâtre, poésie, formation pédagogique des enseignants, fabrication des outils pédagogiques et d'autres produits enseignés à l'école) ;

- ceux qui visent à ouvrir l'école sur son milieu (sorties pédagogiques, solliciter un spécialiste pour concrétiser un enseignement) et

- ceux qui visent à améliorer les conditions de vie de l'établissement (construction des bâtiments scolaires, laboratoires, cantines, toilettes, bibliothèque, etc.).

L'organisation des apprenants n'est plus fondée sur la discipline coercitive par laquelle l'enseignant détient les trois pouvoirs à savoir : le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif (Lapie cité par J. Ehrhard, R. Toraille & G. Villars, 1982). Il s'agit de la méthode active qui constitue, d'après R. Mucchielli (1974, p. 69) « un apprentissage de la vie sociale, de la participation coopération et d'un savoir-être, en même temps qu'un acquis ». Cette pédagogie active fait de chaque enfant, un homme et un citoyen en développant chez celui-ci le sens du devoir et de responsabilité. Ainsi, l'école, par les pratiques pédagogiques des enseignants, peut influencer le choix professionnel des élèves (A.-M. Tchassama, 2014). Dans le cas du choix professionnel, cela consiste à rendre autonome l'apprenant. Autrement dit, celui-ci, de par son expérience, sa responsabilité, jouit d'une autonomie dans son choix professionnel qui n'engage

que sa vie. Par conséquent, l'acte qu'il pose est un acte d'un Homme responsable qui doit œuvrer pour son bien-être, celui de sa famille et de son Etat. Avec la mutation du monde professionnel qui a exigé la création de nouveaux emplois, l'individu, au cours de la vie, doit se confronter à des situations nouvelles et accomplir des tâches inhabituelles. Il apparaît que l'on peut nommer maturité, la capacité à affronter ces situations et accomplir ces tâches. Cette maturité s'acquiert au cours d'un processus de développement. Lorsque ces situations ont trait au choix d'une formation, d'un secteur d'activités, d'un métier ou à l'adaptation professionnelle, on parle de maturité vocationnelle (Y. Forner, 1991). Cette maturité désigne donc un état de préparation aux prises de décision en matière de formation et d'emploi.

Le Rapport de la conférence des Ministres à Abidjan 2014 sur la Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique, a montré que le taux de chômage a considérablement augmenté. Le chômage des jeunes est devenu ces dernières années l'enjeu principal de chaque société. J.-F. Marquet et F. Schmitt (2001) ont pensé aux modules de construction de projet personnel de l'étudiant. Cela favoriserait la réussite des étudiants et limiter les abandons sans réorientation. Le projet d'école prendrait en compte le projet personnel de l'étudiant et permet de construire son projet d'études en connaissant mieux le cursus dans lequel il est inscrit, de découvrir les métiers liés à ce cursus, de construire son projet professionnel. Dans l'autonomie et la gestion des établissements qui autorisent l'élaboration des projets d'école, J. Barroso (2006) met en évidence la qualification des chefs d'établissement, la professionnalisation des enseignants et des agents éducatifs, ainsi que le renforcement de la participation des parents et des élèves. L'une des principales caractéristiques de la gestion des établissements scolaires se fonde sur le principe d'éligibilité de ses dirigeants. Dans ce type de régulation, le chef d'établissement agit à la fois comme un représentant de l'État sur lequel il fondait son autorité et comme un représentant du corps enseignant sur lequel reposait sa légitimité. L'action du chef d'établissement reposait donc sur une double logique :

- une logique étatique de type bureaucratique et administratif, où l'école est perçue comme un service de l'État, assujettie à un réseau complexe de normes

qui renforcent l'intervention directe de l'administration centrale (à travers son corps de fonctionnaires et d'inspecteurs) ou son intervention indirecte, relayée par le chef d'établissement, dont la fonction essentielle est de veiller au respect des normes et des règlements et

- une logique corporatiste de type professionnel et pédagogique, où l'école est perçue comme une organisation professionnelle dont la gestion de type collégial jouit d'une relative autonomie pédagogique et financière, et dans laquelle le chef d'établissement exerce ses fonctions plutôt comme un *leader* pédagogique que comme un administrateur-délégué du pouvoir central.

J. Barroso (2007) a identifié quatre conceptions différentes du chef d'établissement :

- une conception bureaucratique, étatique et administrative, où le chef d'établissement est considéré avant tout comme un représentant de l'État à l'école, exécutant et surveillant le respect des normes émanant du pouvoir central et faisant le lien / exerçant un contrôle entre le ministère, son administration centrale ou régionale d'une part, l'ensemble des enseignants et des élèves qui fréquentent l'école d'autre part ;

- *une* conception corporatiste, professionnelle et pédagogique, où le chef d'établissement est considéré comme un intermédiaire entre l'école (en particulier entre les enseignants) et les services centraux ou régionaux du ministère, en assurant la défense des intérêts pédagogiques et professionnels des professeurs face aux contraintes bureaucratiques et financières imposées par l'administration ;

- une conception managériale, où le chef d'établissement est considéré comme le gestionnaire d'une entreprise, qui se soucie surtout de l'administration des ressources, de la formation et des compétences techniques spécifiques, et dont l'objectif majeur est d'assurer l'efficience et l'efficacité et

- une conception politico-sociale, où le chef d'établissement est considéré comme un négociateur, un médiateur entre logiques et intérêts différents (parents,

enseignants, élèves, groupes sociaux, intérêts économiques, etc.), en vue de parvenir à un accord ou à un engagement local par rapport à la nature et à l'organisation du bien commun éducatif que l'école doit garantir à ses élèves.

En conformité avec cette législation, la direction des établissements scolaires est assurée par un organe collégial (le conseil exécutif) ou par un organe unipersonnel (le directeur exécutif), selon le désir exprimé par l'assemblée qui est chargée d'élaborer le règlement interne de l'école. Dans les deux cas, la direction doit être assurée par des enseignants chevronnés ou par des enseignants ayant suivi une formation en gestion des établissements. Les membres du conseil exécutif ou le directeur sont élus par l'assemblée électorale mise en place à cet effet, qui comprend le personnel enseignant et non-enseignant dans l'exercice effectif de fonctions dans l'établissement scolaire, par des représentants des élèves (dans le cas de l'enseignement secondaire), ainsi que par des représentants des parents.

Ce conseil exerce des fonctions de direction stratégique et est responsable de la définition des lignes d'orientation des activités de l'école, en y assurant la participation et la représentation de la communauté éducative (corps enseignant et personnel non-enseignant, parents et tuteurs, élèves (au niveau de l'école secondaire), municipalité et communauté locale. Simultanément, sont élargis les dispositifs de reddition de comptes à travers l'évaluation interne et externe, en tant que condition indispensable à la réalisation du principe de la contractualisation. Pour Ph. Perrenoud (2002), un bon établissement autonome est celui qui est peuplé d'enseignants professionnels. Un projet d'établissement n'a guère de sens s'il n'émane pas d'une véritable communauté de professionnels. L'efficacité de l'école reste dans une large mesure dépendante de l'efficacité personnelle de chaque enseignant et les autres acteurs de l'établissement. Les élèves apprendront moins qu'ils ne le pourraient si leurs enseignants ne se montrent pas présents, disponibles, inventifs, rigoureux, observateurs, chaleureux, empathiques, justes, adéquats, mobilisateurs, cohérents et collaborateurs. Un bon professeur doit évidemment maîtriser sa discipline, pour planifier correctement ses cours, concevoir et animer toutes sortes d'activités d'apprentissage, notamment des recherches, des situations-

problèmes, des projets. Dans le registre classique de la maîtrise des savoirs à enseigner, certains enseignants sont en défaut, parce que leur formation disciplinaire n'est pas assez poussée, ou parce qu'elle est trop dogmatique. Ils éprouvent des difficultés dans la gestion de l'hétérogénéité et de la diversité culturelle des étudiants, le contrôle des absences et des conduites, les relations avec les parents, la médiation des conflits, la pédagogie coopérative, la gestion de la classe, l'organisation du travail à l'échelle de plusieurs classes ou d'un cycle d'apprentissage pluriannuel, la collaboration avec des spécialistes des difficultés d'apprentissage, des troubles médico-pédagogiques, de la prévention, du travail social. De ce qui précède, nous pensons que seuls les projets d'école peuvent permettre aux Universités de jouir d'une autonomie et assurer l'assurance qualité de celles-ci. Cette étude vise à répertorier les projets d'école dans les Universités publiques au Togo. Elle permet de fournir aux Autorités Universitaires et aux enseignants-chercheurs des stratégies permettant aux Universités publiques de jouir d'une autonomie financière. La méthodologie suivante a permis de vérifier cette hypothèse.

2. Méthode

Pour nous rendre compte de l'organisation des deux Universités publiques du Togo, nous nous sommes intéressé aux universitaires parmi lesquels un échantillon constitué de 43 enseignants-chercheurs consentants ont été choisis. Le choix de ces institutions s'explique par le fait qu'il n'existe que, pour le moment, les deux universités publiques au Togo. Cette enquête permettrait de comprendre l'autonomie dans ces institutions, conformément à la loi d'orientation de l'enseignement supérieur dans notre pays.

Des enquêtes à partir de d'un questionnaire, un guide d'entretien et une étude documentaire ont été faites. Un questionnaire et un guide d'entretien ont été administrés aux enquêtés afin d'avoir leurs connaissances sur les projets d'école et leurs opinions par rapport au fonctionnement autonome des Universités au Togo. L'enquête a eu lieu en août 2021. L'analyse documentaire a permis d'avoir des informations sur les textes régissant le fonctionnement des Universités au Togo et dans le monde. Les données recueillies ont été traitées manuellement pour catégoriser les différentes réponses des enquêtés. Ainsi,

L'analyse à la fois quantitative et qualitative, a été faite. Nous avons procédé au calcul de fréquences des réponses aux questions fermées et à l'analyse du contenu des réponses issues du guide d'entretien. Il s'agit d'une analyse logico-sémantique qui, d'après R. Mucchielli (1984), s'intéresse directement au contenu manifeste.

3. Résultats

Cette étude vise à étudier le lien entre le projet d'école et l'autonomie des Universités publique du Togo. Or, l'autonomie d'une Institution Universitaire se traduit par la possibilité des acteurs de choisir eux-mêmes leurs dirigeants, de disposer de recettes propres (J. Barroso et C. Menitra, 2009). Les résultats nous situent par rapport aux institutions de notre enquête.

3.1. Autonomie des Universités publiques du Togo, choix des dirigeants et l'existence de projets d'école

Les résultats montrent qu'au Togo, outres les doyens, certains Directeurs d'Institutions et Chefs de Département, les deux Dirigeants des deux Universités publiques ne sont pas élus. Ces Universités dépendent plus financièrement de l'État.

On peut répertorier les trois formes de projets d'école dans les Universités publiques au Togo.

Il s'agit des projets d'école qui visent à différencier les pratiques pédagogiques et à améliorer l'apprentissage des apprenants (la formation des enseignants universitaires), les projets qui servent à ouvrir l'école sur son milieu et ceux destinés à améliorer le cadre de vie de l'Institution (Jardin d'expérimental à l'École de l'Agronomie, élevage d'expérimental à l'École d'Agronomie, la préparation du gel hydroalcoolique à l'école de pharmacie de l'Université de Lomé). Les projets d'école qui visent à améliorer le cadre de vie de l'Institution (dans les deux Universités, il y a l'aménagement du restaurant, construction des amphithéâtres, des laboratoires, des routes). Les résultats des recherches ne sont pas valorisés et restent dans les tiroirs, d'après les propos des enquêtés. Aucune découverte n'est brevetée et commercialisée. Ces projets

répertoriés ne sont développés dans le but de contribuer à l'autonomie financière des Universités. Les enquêtés ont de différentes opinions par rapport à cette autonomie des Universités.

3.2. Opinion des enquêtés par rapport à l'autonomie des Universités publiques

Lorsque nous avons cherché à savoir si les Universités Africaines peuvent jouir d'une autonomie, le tableau suivant nous situe par rapport aux réactions de nos enquêtés.

Tableau : Répartition des enquêtés selon que les Universités jouissent d'une autonomie ou non

Variables	**Effectifs et pourcentages de réponses des enquêtés**					
	Oui		**Non**		**Total**	
Autonomie administrative seulement	18	41,9%	25	58,1%	43	100%
Autonomie financière seulement	0	0%	43	100%	43	100%
Autonomie administrative et financière	25	58,1%	18	41,9%	43	100%

Si tous les enquêtés pensent que les Universités africaines ne doivent pas jouir de l'autonomie financière, le tableau ci-dessus montre que 41,9% d'entre eux pensent que ces Universités ne doivent jouir que de l'autonomie administrative à cause de la pauvreté, la mauvaise gouvernance dans ces Universités et la paresse des acteurs. Par contre, ils sont plus nombreux (58,1%) à vouloir que celles-ci jouissent à la fois d'une autonomie administrative et financière pour éviter l'influence du politique. Dans ce sens, les propositions des stratégies suivantes ont été faites par les enquêtés permettant de contribuer à l'autonomie financière des Universités. Il s'agit de la recherche du partenariat, s'engager et respecter la bonne gouvernance, la majoration des frais d'inscription des étudiants, la professionnalisation des offres de formation, le montage des sociétés internes aux universités pour participer aux appels d'offre, la transformation des produits locaux, etc. La suite nous permet de mieux l'expliciter.

4. Discussion

Les données recueillies montrent que l'autonomie des Universités prévue par la loi est très limitée. Cette autonomie se situe au niveau du choix des dirigeants et dans la gestion de ces institutions.

4.1. Autonomie des Universités publiques du Togo, choix des dirigeants et l'existence de projets d'école

Si l'autonomie des Universités se traduit par la possibilité qui leur est accordée de choisir leurs dirigeants et de définir leur projet, ce qui n'est le cas dans les Universités publiques du Togo surtout par rapport au choix des dirigeants. L'analyse montre aussi que les projets qui existent sont à l'étape embryonnaire et ne permettent pas d'assurer l'autonomie financière des Universités. Ce qui est contraire à la Loi d'Orientation de l'Enseignement Supérieur au Togo et aux recommandations de l'UEMOA. Parmi les propositions de stratégies permettant aux Université de jouir à l'autonomie financière, figurent les projets d'école. Mais, il n'y a pas encore des stratégies permettant aux Universités d'avoir plus d'activités génératrices de revenus et de valoriser les résultats de recherche pour une autonomie financière. La proposition liée à l'augmentation des frais d'inscription limiterait l'optimum éducatif des apprenants qui consiste à créer les conditions pour que chaque apprenant puisse évoluer dans ses études jusqu'au plus haut sommet selon que ses compétences et aptitudes le lui permettent (J. Beauté, 2008). Les Institutions éducatives qui se veulent démocratiques ne peuvent évoluer que dans ce sens. Mais, la majorité des acteurs enquêtés ne pensent pas de la même manière l'autonomie de ces institutions, conformément à ce que prône la loi d'orientation des Universités du Togo.

4.2. Opinion des enquêtés par rapport à l'autonomie des Universités publiques

La majorité des enquêtés pensent que les Universités africaines ne peuvent jouir que de l'autonomie administrative à cause de la mauvaise gouvernance, la paresse des acteurs, etc. Cela s'explique par l'appréhension que ceux-ci ont de la réforme de l'enseignement supérieur. Ph. Perrenoud (2002) explique que les établissements du supérieur sont actuellement en train d'apprendre à assumer

cette autonomie, avec des régressions et des dérapages, mais aussi des aventures collectives extraordinaires. Cela ne va pas sans ambivalences, résistances, difficultés et conflits. L'autonomie administrative suppose un dirigeant éligible et managérial, considéré comme le gestionnaire d'une entreprise, qui se soucie surtout de l'administration des ressources, de la formation et des compétences techniques spécifiques, et dont l'objectif majeur est d'assurer l'efficience et l'efficacité (J. Barroso, 2007). Cela peut induire l'autonomie financière. Cette appréhension de la réforme s'explique par le fait que ceux qui pense que les Universités africaines peuvent jouir à la fois de l'autonomie administrative et financière, trouvent que cela permettrait d'éviter l'influence du politique. Pourtant, l'autonomie est une stratégie de gestion décentralisée du système éducatif. Il s'agit de faire de chaque institution une entité indépendante, un « État dans l'État » Ph. (Perrenoud, 2002). Cette autonomie existe dans les textes, mais sur le terrain, on n'innove pas assez. L'équation la plus courante reste un professeur, une matière, un programme. La classe fonctionne à l'ancienne pédagogie, l'adulte délivre son cours, et les élèves notent. Il faut reconnaître que les dirigeants des Universités publiques ont, dans leur politique, entamé la construction des amphithéâtres, les laboratoires et arrangent les rues à l'intérieur des universités. Cela peut être considéré comme des projets d'école qui visent à améliorer le cadre de vie scolaire. Il n'existe pas d'autres formes de projets d'école dans ces Universités qui contribueraient à s'auto-prendre en charge et permettre aux étudiants d'être entrepreneurs et plus rentables. Les Universitaires ne sont pas formés par rapport aux projets d'école. Il s'agit d'un enseignement pratique interdisciplinaire qui devrait les outiller à élaborer, ensemble ces projets.

Conclusion

Dans le préambule de la Loi d'Orientation de l'Enseignement Supérieur (Loi No 2017-005) au Togo, l'enseignement supérieur constitue l'une des priorités du développement national. Il s'enracine dans les valeurs fondamentales de la culture nationale et universelle. De cette affirmation, nos Universités ne peuvent que s'orienter vers la recherche de l'innovation pédagogique qui prennent en compte les projets d'école. Ce qui assurerait leur autonomie. Mais, les données

recueillies montrent que cette autonomie des Universités prévue par la loi est très limitée. Il existe encore des pratiques bureaucratiques et d'une culture de la dépendance de l'État au niveau des Universités publiques. Est-ce que la formation pédagogique et interdisciplinaire des enseignants-chercheurs ne serait pas un facteur de l'autonomie des Universités et de la valeur réputationnelle de celles-ci ?

Références bibliographiques

ALBERT Emile et CALIN Izabelle, 1993, *Guide Pratique du maître,* IPAM.

ASSE, 2012, *La qualité de l'enseignement supérieur*, sommet sur l'Education supérieure-rencontre 1, Bologne.

BARROSSO Joâo, 2006, « La régulation de l'éducation comme processus composite : le cas du Portugal », in *École, régulation et marché. Une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe*, Paris, PUF, pp. 281-314.

BARROSSO Joâo, 2007, « L'autonomie et la gestion de l'école publique : entre le marché, le managerialisme et la démocratie », in Derouet J.-L. et Normand R., dir., *L'Europe de l'éducation : entre management et politique, Lyon, Institut national de la recherche pédagogique,* pp. 85-100.

BARROSSO Joâo, MENITRA Caen, 2009, *Knowledge and public action. School autonomy and management. Knowandpol project*. Consultable en ligne sur : http://knowandpol.eu/IMG/pdf/o21.portugaleducation.pdf, (consulté le 27 mai 2012).

BEAUTE Jean, 2008, *Courant de la pédagogie*, Lyon, Chronoque sociale.

BROCH Marcel et CROS Françoise, 1990, *un projet d'établissement. Stratégies et methods*, Paris, INRP.

EHRHARD Jean, TORAILLE Raymond, VILLARS Guy, 1982, *Psychopédagogie pratique, l'Education scolaire et ses problèmes*, Paris, Librairie.

GATHER THURLER Martine, 2001, « Le projet d'établissement : quelques éléments pour construire un cadre conceptuel », in Pelletier, G. (dir.) *Autonomie et décentralisation en éducation : entre projet et évaluation*, Montréal, Université de Montréal/AFIDES, pp. 81-93.

HARMAN Grant et HARMAN Kay, 2004, « Governments and Universities as the Main Drivers of Enhanced Australian University Research Commercialization Capability », in *Journal of Higher Education Policy and Management, 26*, 2, pp. 153-169.

JARAUSCH Konrad, 1983, « Higher Education and Social Change: Some Comparative Perspectives », in K.H. Jarausch (éd.), *« The Transformation of Higher Learning 1860-1930 »*, Chicago: University of Chicago Press, pp. 9-36.

LAFON Robert, 1969, *Vocabulaire de psychopédagogie et de psychiatrie de l'enfant,* Paris, PUF.

MARQUET Jean-François et SCHMITT François, 2001, *Introductions de la démarche qualité dans l'enseignement supérieur*, Partage d'expériences, Recueil des interventions et documents utilisés, Séminaire de l'équipe Kalis, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2.

MUCCHIELLI Roger, 1974, *L'Observation psychologique et psychosociologique*, Paris, ESF.

PERRENOUD Phillipe, 2001, L'établissement scolaire entre mandat et projet : vers une autonomie relative, in Pelletier, G. (dir.) *Autonomie et décentralisation en éducation : entre projet et évaluation*, Montréal, Université de Montréal/AFIDES, pp. 39-66.

PERRENOUD Phillipe, 2002, *Dix principes pour rendre un système éducatif efficace*, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducatio, Université de Genève, Editions de l'aube.

TCHASSAMA Ati-Mola, 2014, « Pratiques pédagogiques des enseignants et projet professionnel chez les adolescents : cas des élèves de la classe de 3eme des collèges d'enseignement Général de la Préfecture de l'Ogou », in *Ingénierie Culturelle*, N°003, Presse de l'IRES-RDEC, Lomé, pp. 37-57.

Union Économique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) (2004), *Etude sur l'enseignement supérieur dans les pays de l'UEMOA, Phase 1*, Rapport final : http://www.uemoa.int/Publication/2005/RapportEnsSupPI.pd

PERFORMANCE MANAGEMENT CONSULTING (PMC), 2009, *L'enseignement dans l'UEMOA, Enjeux, Défi et Perspectives. résumé de la note sectorielle sur le secteur de l'enseignement dans l'UEMOA*, in www.performancesconsulting.com.

RAPPORT CONFÉRENCE DES MINISTRES À ABIDJAN, 2014, sur la « Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique », in *Pole Qualité Inter Pays dans le domaine du Développement des Compétences Techniques et Professionnelles* « PQIP/ DCTP ».